

ABONNEMENT.

Table with subscription rates for different durations: Un an (30 fr.), Six mois (16 fr.), Trois mois (9 fr.).

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Table with insertion rates: Annonces, la ligne (20 c.), Réclames (30 c.), Faits divers (15 c.).

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions... Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Février 1877.

CHUTE DU MINISTÈRE OTTOMAN.

La chute de Midhat-Pacha et de tout le ministère ottoman est un coup de théâtre dont il est difficile de prévoir dès aujourd'hui les conséquences...

Le coup de force du sultan s'est accompli très-brusquement et avec le plus grand secret. La résolution a été prise dans la soirée du dimanche...

Là, l'ordre d'exil lui était notifié, et sans aucun délai l'ex-grand-vizir était jeté dans une embarcation et transporté à bord de l'Izzedin...

C'est ainsi que Nubar-Pacha était, il y a quelques mois, embarqué sur le Nil par ordre du khédive. Le lendemain on apprenait sa mort...

En sera-t-il de même de Midhat ? Nous l'ignorons, mais on sait qu'en Turquie les hommes disparaissent vite...

Quelles sont les causes de cette chute ? Nous en sommes réduits aux conjectures. Midhat-Pacha avait trempé dans le suicide d'Abdul-Azzis...

La raison donnée est que le grand-vizir conspirait. Or, comme il occupait la première fonction de l'Etat, comme il ne pouvait pas monter plus haut, sa conspiration, si elle était réelle, ne devait viser que le sultan...

elle était réelle, ne devait viser que le sultan. D'après une dépêche de la Pall Mall Gazette, Midhat rêvait réellement de déposer le sultan...

Edhem-Pacha, qui le remplace, a jusqu'ici des antécédents peu favorables soit aux réformes en Turquie, soit aux idées de conciliation...

C'est lui qui était ministre des travaux publics à l'époque où l'Europe prêtait des sommes considérables à la Turquie...

C'est lui qui, étant ambassadeur à Berlin, s'aliéna le prince de Bismark à tel point que celui-ci refusa à son départ de le recevoir en audience de congé...

C'est lui enfin qui, plénipotentiaire à la conférence, fit cette sortie inconvenante contre la France et s'attira l'énergique protestation du comte de Bourgoing...

Il est possible que la pratique du pouvoir modifie ses idées ; mais, quoi qu'il en soit, l'événement qui vient de s'accomplir prouve que tout est instable en Turquie...

On dirait qu'une influence occulte a suscité ce brusque coup de théâtre pour donner raison à la circulaire du prince Gortschakoff...

Le Journal des Débats explique la chute de Midhat par une intrigue ourdie depuis longtemps, qui avait pour but de porter au grand vizir le beau-frère du sultan, Mahmoud-Pacha-Damat...

D'après cette feuille, Edhem-Pacha ne serait au pouvoir que provisoirement. Mais ce sont là des nouvelles rétrospectives. Peu important toujours les causes du changement...

Or, ce qui est évident pour nous, c'est que la Russie ne peut que profiter à cette révolution, qui justifie ses prévisions en affirmant les promesses de la Porte...

LA CIRCULAIRE GORTSCHAKOFF

Voici le texte complet de la circulaire du prince Gortschakoff aux ambassadeurs et agents diplomatiques de S. M. à l'étranger :

« Excellence, La fin de non-recevoir opposée obstinément par la Porte aux vœux de l'Europe vient de faire entrer la question d'Orient dans une phase nouvelle. Le gouvernement impérial l'a considérée dès l'origine comme une question européenne qui ne devait et ne pouvait être résolue que par l'accord unanime des grandes puissances...

des propositions pouvant servir de base à une entente générale et à une action commune.

Ces propositions, Excellence, consignées dans la dépêche de M. le comte Andrassy de 1875, avaient obtenu l'adhésion de toutes les grandes puissances, voire même celle de la Porte...

L'accord n'ayant pas été unanime, et l'action diplomatique s'étant ainsi trouvée interrompue, les cabinets décidèrent de se réunir à nouveau en vue de l'aggravation de la crise par suite des massacres en Bulgarie...

Sur l'initiative du gouvernement anglais, ils convinrent des bases et des garanties de pacification à discuter dans une conférence convoquée à Constantinople. Cette conférence est arrivée dans ses travaux préliminaires à une entente complète...

Ainsi, Excellence, après plus d'une année d'efforts diplomatiques prouvant le prix que les grandes puissances attachent à la pacification de l'Orient, le droit qu'elles ont de l'amener en vue des intérêts généraux, et leur ferme volonté d'y arriver par une entente européenne...

La Porte ne tient aucun compte ni de ses engagements antérieurs, ni de ses de-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES MALHEURS D'UN HOMME HEUREUX

Il était relombé dans une de ses humeurs les plus noires, et tout lui était devenu sujet de dépit. Il lui semblait que les passants le regardaient d'un œil ironique...

il se dirigea vers une petite boutique dont il connaissait la propriétaire, afin d'y chercher momentanément un abri...

Plusieurs jeunes filles entouraient le comptoir; il s'imagina qu'elles le regardaient et que son embarras excitait leur gaieté...

Il pensa d'ailleurs qu'en faisant diligence il pourrait échapper à l'orage; mais, plus rapide que lui, l'orage ne tarda pas à éclater avec violence.

La pluie qui tombait à torrents eut bientôt traversé notre humoriste qui, au lieu de s'en prendre à ses folles susceptibilités, se mit à maudire les autres en lui-même.

Sans l'oubli de M. Lointier, cette visite à M. Armand eût été remise; si les Durosor ne fussent point venus, il serait encore au logis avec sa nièce...

Il était donc mouillé par la faute de tout le monde; il y avait contre lui une véritable conspiration de froideur ou de malveillance...

quittait de son plaisir, de son repos ni de sa santé !

Tout en roulant dans son esprit ces réflexions amères, notre homme piétinait dans les ornières transformées en ruisseaux.

Enfin pourtant il aperçut le toit de M. Armand, tourna par le petit sentier et alla frapper à la maisonnette.

Rien ne répondit ! Il frappa de nouveau avec l'énergie d'un visiteur mouillé et mécontent; même silence !

Un éclair traversa son esprit. M. Armand serait-elle absente ? Il ne pouvait le croire. La lettre dans laquelle il lui annonçait sa visite avait été écrite la veille...

Il frappa de nouveau avec une sorte d'emportement. Enfin une fenêtre s'ouvrit; mais c'était celle d'une maison voisine.

— Monsieur n'a que faire de heurter davantage, dit une vieille femme; il n'y a personne.

— Quoi ! M. Armand ?... s'écria Maigrin.

— Est sortie depuis une heure, acheva la voisine.

Il ne put retenir une interjection de surprise.

— Une heure ! répéta-t-il; mais alors elle avait reçu ma lettre... et elle ne m'a pas attendu !

— Comment cela ?

— Elle m'a dit qu'elle allait consulter...

— Qui donc ?

— M. Lenoir, le fameux avocat.

Maigrin lâcha le marteau de la porte qu'il avait continué à tenir jusque-là.

— Ah ! M. Armand est chez M. Lenoir ! dit-il; très-bien, très-bien... Alors je n'ai pas besoin de la voir...

Il descendit le perron et rebroussa chemin vers la ville.

Mais ce dernier trait avait achevé de l'exaspérer.

— Sortie ! murmurait-il en se secouant comme un chien qui sort de la rivière... quand je prends la peine de venir la visiter jusque dans son faubourg...

Sortie pour consulter M. Lenoir !... Ainsi elle n'a pas confiance dans mes conseils... elle doute de ma capacité...

Il trouva à la porte du logis sa nièce et Henri qui descendaient de voiture, ravis de ce qu'on leur avait fait voir.

M. Durosor, penché à la portière, le salua de la

voirs comme membre du concert européen, ni des vœux unanimes des grandes puissances.

» Loin d'avoir fait un pas vers une solution satisfaisante, la situation de l'Orient a empiré et reste une menace permanente pour le repos de l'Europe, les sentiments d'humanité et la conscience des peuples chrétiens.

» Dans ces conjectures, avant de fixer la marche qu'il lui convient de suivre, S. M. l'empereur tient à connaître celle à laquelle s'arrêteront les cabinets avec lesquels nous nous sommes efforcés jusqu'à présent et désirons, autant qu'il sera possible, de continuer à marcher en commun.

» Le but que les grandes puissances ont en vue a été clairement défini par les actes de la conférence. Le refus du gouvernement turc atteint l'Europe dans sa dignité et dans son repos. Il nous importe donc de savoir ce que les cabinets avec lesquels nous nous sommes concertés jusqu'ici comptent faire pour répondre à ce refus et assurer l'exécution de leurs actes.

» J'ai donc l'honneur d'inviter Votre Excellence à vous en enquérir en donnant lecture et laisser copie de la présente dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

» Signé : GORTSCHAKOFF. »

## Chronique générale.

On a cru un moment en France, sur la foi de nouvelles erronées, que l'Allemagne désirait jeter la Russie dans une guerre avec la Turquie, afin de trouver l'occasion de chercher une mauvaise querelle à ses voisins d'outre-Rhin. De là un langage peu mesuré, défiant, à l'égard de l'empire.

Ici, par contre, on pourrait avoir des raisons pour admettre que la diplomatie française a essayé de séparer la Russie de l'Allemagne.

Le *Golos* russe, dans son numéro qui vient d'arriver à Paris, écrit à ce sujet :

« Cette supposition n'est pas de nature à jeter de vives alarmes à Berlin, où l'on a suffisamment appris à connaître la politique russe, où l'on doit savoir que le gouvernement de Saint-Petersbourg n'irait pas se prêter aux premières ouvertures d'alliance. »

» Quelles que puissent être les espérances dont se berce la France, la Russie ne saurait se détacher si légèrement, sans aucun motif sérieux, de l'Allemagne. On dit que l'Allemagne a besoin d'une guerre à l'Orient pour entreprendre elle-même une guerre contre la France. Ceci n'est pas très-clair. On comprend difficilement quel intérêt l'Allemagne pourrait avoir d'affaiblir son meilleur allié. »

Nous lisons dans le *Français* :

« Il règne en province comme un vague pressentiment d'une crise prochaine : les populations, s'apercevant que la session de 1877, comme celle de 1876, est en voie de se gaspiller en discussions futiles, en interpellations plus ou moins violentes, qui entraînent les affaires, se demandent si elles sont destinées à vivre longtemps sous un pareil régime ; les changements qui s'opèrent perpétuellement parmi les fonctionnaires des départements et jettent la perturbation. Les affaires commencées languissent en des mains nouvelles et inexpérimentées. D'un autre côté, les délations qu'on organise dans certaines communes, l'arrogance de certains maires et délégués préfectoraux, exaspèrent les honnêtes gens, qui ne trouvent nullement aimable la République qu'on leur vante. Les choses ne peuvent aller longtemps ainsi ! Voilà ce qu'on se murmure à l'oreille, mais ce qu'on criera bientôt sur tous les toits, si le gouvernement n'avise pas. »

« Le *Paris-Journal* dit également :

« A Lyon, à Lille, à Marseille, à Bordeaux, à Elbeuf, à Louviers, à Saint-Quentin, à Nîmes, etc., ce ne sont que plaintes et gémissements. La métallurgie, les soies, les tissus de coton, les fers-souffrent également. » Rien ne va.

» On avait espéré que les préparatifs de l'Exposition universelle ranimeraient, secoureraient ; mais, il faut bien le dire, aucune amélioration ne s'est produite encore. »

Le *Journal officiel* s'est décidé à faire connaître la liste des décorations de la Légion-d'Honneur dressée par M. Jules Simon. Elle comprend quarante-cinq noms, la plupart inconnus, et relate des services jusqu'ici parfaitement ignorés.

La part faite à la presse n'est pas très-grande et n'offre rien de bien saillant. Sont créés chevaliers M. Schnerb, rédacteur du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, M. Eugène Ténou, ancien rédacteur du *Siècle*, aujourd'hui rédacteur en sous-ordre de la *Gironde*, M. André Cochut, ancien rédacteur du *National*, pourvu depuis le 4 septembre de la très-grasse direction du *Mont-de-Piété*, et M. Lebey, pour les services exceptionnels qu'il a rendus dans la rédaction semi-officielle de l'*Agence Havas*.

Partout en France on se prépare à venir en aide dans la mesure nécessaire aux ouvriers sans travail de Lyon, dans la plupart des grandes villes. A Nantes, à Bordeaux notamment, vont s'ouvrir des souscriptions. Ces appels à l'initiative privée ne donneront certainement pas de moindres résultats que ceux des souscriptions ouvertes jadis pour les ouvriers de Rouen, et plus récemment pour les inondés du Midi.

Les bureaux du ministère de l'Intérieur s'occupent en ce moment de dresser les états récapitulatifs du dénombrement de la population.

Plusieurs départements n'ont pas encore adressé leur travail à l'administration centrale ; mais des lettres de rappel ont été expédiées aux préfets intéressés, et, selon toute probabilité, d'ici à la fin du mois on pourra

connaître les résultats généraux du recensement.

## Etranger.

CONSTANTINOPLE.

Midhat-Pacha a été relevé du poste de grand-vizir et éloigné du territoire de l'empire, à cause de sa conduite reconnue de nature à ébranler la confiance et en vertu de l'article 443 de la Constitution.

Ce fait n'implique aucune modification dans la volonté souveraine de faire exécuter ponctuellement la Constitution et aucun changement dans la politique du gouvernement impérial.

Sa Majesté a prescrit de nouveau par son hatti du 5 février la rigoureuse et libérale application de toutes les réformes, ainsi que le développement rapide et complet de tous les principes consacrés par la Constitution.

RUSSIE.

La nouvelle du départ, avant le 4<sup>e</sup> mai prochain, d'une flotte militaire russe de onze navires de guerre qui, partant de Cronstadt, se rendrait dans la Méditerranée, est aujourd'hui certaine. C'est le grand-duc Constantin, amiral général de la marine russe, qui, dans les conseils de l'empereur, a fait prévaloir l'idée de cette expédition. On attend le consentement de l'empereur pour l'exécution de ce projet.

La chambre criminelle du Sénat dirigeant a rendu son arrêt dans l'affaire relative à la démonstration qui a eu lieu devant l'église de Kazan, à Saint-Petersbourg.

Trois accusés ont été acquittés. Les autres ont été condamnés, soit aux travaux forcés, soit à la déportation.

## Chronique locale et de l'Ouest.

Au nombre des cinquante-quatre signataires de députés qui suivent le texte de la proposition de M. Benjamin Raspail sur le mariage des prêtres et des religieuses, nous distinguons celle d'un député de Maine-et-Loire, M. Maillé.

Le nom de M. Maillé recevra sans doute un nouveau lustre d'une pareille démonstration ; mais, à coup sûr, il n'est pas fait pour donner beaucoup de poids à la demande insensée de M. Raspail.

MÉNAGERIE PEZON.

La célèbre ménagerie de M<sup>me</sup> veuve Pezon est arrivée à Saumur.

Cette ménagerie, qui jouit en France d'une grande réputation, sera ouverte samedi prochain, quai de Limoges.

main.

— Pendez-vous, Maigrin, lui dit-il en parodiant le mot de Crillon, nous avons vu des merveilles, et vous n'y étiez pas.

— On vous attendait, ajouta Henri.

— M. Lointier avait écrit, acheva Caroline.

Maigrin sourit ironiquement, haussa les épaules, et, après avoir rendu leur salut aux Dorsoir, il rentra avec sa nièce.

Celle-ci s'aperçut seulement alors de l'état dans lequel l'orage l'avait mis. Elle le laissa changer et courut allumer du feu au salon.

Lorsque son oncle y parut, elle avança le meilleur fauteuil devant le foyer et essaya un sourire ; mais le front de notre humoriste était couvert de plus de nuages qu'un pic des Alpes par une matinée d'automne.

Caroline plaça un tabouret sous ses pieds et alla prendre les vêtements mouillés pour qu'ils pussent sécher à l'autre côté du feu.

Il y eut un assez long silence ; enfin la jeune veuve se hasarda à demander des nouvelles de M<sup>me</sup> Armand.

— Allez le demander à M. Lenoir ! répliqua aigrement M. Maigrin.

— Ne l'auriez-vous pas rencontrée ? s'écria Caroline.

— Et donc ! reprit l'ancien juge ; croyez-vous qu'on s'inquiète assez de moi pour rester au logis

quand j'ai annoncé ma visite ? M<sup>me</sup> Armand était sortie.

— Est-ce possible ! ainsi votre course a été inutile ?

— Cela vous étonne ? Ne savez-vous donc pas qu'il y a des gens malencontreux à qui rien ne réussit, qu'on n'écoute point quand ils parlent, dont on se moque quand ils sont absents, qui rendent service sans avoir droit à la reconnaissance, et dont on reçoit les politesses à condition de n'y répondre par aucun égard ? Je suis de ceux-là, ma chère, une espèce de paria de notre civilisation, un bouc émissaire, un souffre-douleur ! Et je le mérite, puisque je suis assez sot pour continuer à m'occuper des gens qui ne s'occupent point de moi.

— Pardon, mon oncle, interrompit Caroline ; mais si vous faites allusion à votre ami M. Lointier, je dois vous répéter qu'il était désolé de ne point vous voir.

— Je sais ! je sais ! dit ironiquement Maigrin.

— Qu'il vous avait averti lui-même...

— Voyez-vous ça !

— Et qu'il faut que la lettre ait été égarée...

Le vieux juge frappa du pied.

— Ma chère, s'écria-t-il, ne répétez point de pareils contes.

— Que dites-vous, mon oncle ? reprit Caroline déconcertée.

— Je dis, continua Maigrin avec colère, que je

ne crois pas à l'explication de M. Lointier. C'est une vieille histoire ! Quand on a manqué à son devoir envers un ami, on invoque les quiproquos, les oublis, les hasards ! Vous verrez qu'au premier jour M<sup>me</sup> Armand prétendra aussi que je ne lui ai point écrit ! Les coupables ont toujours une excuse. Mais je ne m'y laisserai plus prendre ; si les lettres n'arrivent point, c'est qu'elles n'ont point été écrites.

— En êtes-vous sûr, mon cher oncle ? dit la veuve qui tenait la redingote dont Maigrin venait de se débarrasser.

— Oui, Madame.

— Alors que direz-vous de celle-ci ? ajouta-t-elle en présentant un billet qui venait de tomber de la poche de son habit.

Maigrin y jeta les yeux.

— La lettre que j'écrivais à M<sup>me</sup> Armand ! s'écria-t-il.

— Et qu'une distraction vous a fait oublier ici ! ajouta Caroline en souriant ; ce qui prouve, mon cher oncle, que toutes les lettres écrites ne parviennent pas à leur adresse.

Il prit ce billet avec une exclamation de surprise et comme s'il ne pouvait en croire ses yeux.

— Alors, murmura-t-il, elle n'était point avertie...

— Et, ne recevant point de réponse, elle a pu croire que ses demandes de conseils avaient fini par vous importuner, continua Caroline ; ce qui jus-

LES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX.

Une des conséquences de la faillite des établissements financiers de M. Philippart est de l'impossibilité de continuer la construction de la ligne ferrée de Tours à Montluçon. La construction directe par l'Etat, ou par la Compagnie d'Orléans si la cause des grandes Compagnies venait à l'emporter devant les Chambres. Mais comme la plus grande partie de la subvention attribuée à cette ligne est restée en possession de l'Etat, le résultat final est assuré.

Les représentants des départements de l'Indre et d'Indre-et-Loire s'occupent de faire déclarer d'utilité publique les divers fragments de la ligne de Port-de-Piles à La Châtre et d'assurer l'exécution de l'ensemble. On sait que tout dernièrement vient d'être inaugurée la ligne d'Angers à Montreuil-Bellay.

Enfin, toujours par suite de la faillite de Philippart, les Compagnies des chemins de fer d'Orléans à Rouen, de Bressuire à Poitiers, du Croisic à Saint-Nazaire, se réunissent et de nouveaux conseils d'administration sont nommés.

Il arrive très-souvent que des commis ouvriers, domestiques ou autres employés produisent devant les tribunaux des certificats de leurs maîtres ou patrons attestant leur probité et leur conduite. Ces certificats doivent être délivrés sur papier timbré.

Lorsque l'administration de l'enregistrement apprend que des certificats sur papier libre ont été produits en justice, elle inflige une amende aux signataires.

Un fait de ce genre qui vient de se produire nous engage à rappeler à nos lecteurs les exigences du fisc.

PROMENADE DES BOEUF GRAS.

Tours. — Mercredi, le carnaval a été signalé de vie sous une forme appétissante : les bœufs gras, escortés des garçons bouchers précédés d'une musique bruyante, ont commencé sa promenade traditionnelle, s'arrêtant sur divers points.

Comme toujours, le cortège officiel grossit de gamins heureux de jouir de ce spectacle gratuit.

Poitiers. — La promenade traditionnelle des bœufs gras a commencé depuis quelques jours à travers les rues de cette ville.

Les deux futures victimes appartenaient à M. Marot, boucher au marché Saint-Hilaire. Ces deux bœufs tout enguirlandés portaient entre leurs deux cornes dorées un cortège qui mentionnait leur état civil et leur poids : les deux sortent des étables de M. Clouteau, propriétaire à La Brousse, par Montbrion (Charente). Le premier, qui pèse 4,400 kil.; le second, qui ne pèse que 4,300 kil., a reçu le nom d'*Ostis*.

Un brillant cortège, précédé d'un orchestre contenant la musique, escorte *Apis* et *Ostis* ; mais il n'y a pas loin pour eux du Capitaine à la Roche tarpéenne ; aujourd'hui triomphe, et demain l'abat-toir !

Maigrin resta un moment sans répondre à l'humour et la loyauté luttèrent chez lui ; celle-ci l'emporta. Il releva la tête, et, tendant la main à sa nièce :

— Merci de la leçon, belle préceuse, dit-il souriant, on tâchera d'en profiter et de ne pas se laisser sonner le front par les méchantes inspirations de ce que les Anglais appellent les *diaboles*. Au fond, j'ai honte de m'accrocher ainsi aux vieux obstacles et de crier à chaque ronce que si j'étais blessé à mort, la susceptibilité de qu'une exigence de la personnalité ou de l'amour propre. Si l'on faisait moins de cas de soi-même, n'exigerait pas tant des autres. Je le sais, je le sais, je m'efforcerais de vous le prouver. Je ne veux que l'on ait à rire plus longtemps des malheureux hommes heureux !

(Magasin pittoresque, tome 10.)

Les courses de Poitiers auront lieu, cette année, le dimanche 13 mai.

**Nantes.** — L'administration municipale vient de traiter avec l'ancien directeur du théâtre, M. Coulon, pour l'exploitation de la prochaine campagne, aux conditions suivantes :

Subvention de 70,300 fr. pour l'orchestre et les chœurs ;

Eclairage du Grand-Théâtre, pendant huit mois, sur le pied de 4,400 fr. par mois ;

Obligation d'avoir une troupe complète pour le grand-opéra, les traductions, l'opéra-comique, le drame et la comédie.

**Tribunaux.**

**COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.**

Nous avons raconté en détail, il y a quelque temps, les faits d'une cause qui vient d'être appelée devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire et que nous rappelons sommairement.

Dans la nuit du 27 octobre 1874, à Donges (Loire-Inférieure), un braconnier, désigné par un fermier nommé Barbin, tira sur lui un coup de feu. Le fermier crut reconnaître un nommé Charpentier, et, malgré ses affirmations d'innocence, celui-ci fut condamné le 12 décembre 1874, par la Cour d'assises de Nantes, à deux années d'emprisonnement pour coups et blessures.

Charpentier fit sa peine, puis revint à Donges. On commençait à oublier ces faits, lorsque, le 3 novembre 1875, le fermier Barbin se prit de querelle avec un nommé Bazile, et ce dernier reprocha à Barbin d'avoir fait condamner un innocent, lui disant que le coup de feu tiré sur lui en 1874 l'avait été, non par Charpentier, mais par lui-même, Bazile.

Par suite de cet aveu, que du reste il confirma constamment, Bazile fut arrêté, et, le 13 mars 1875, la Cour d'assises de Nantes le déclara coupable de coups et blessures envers Barbin ; mais comme ce délit, commis en 1874, était couvert par la prescription, Barbin fut renvoyé absous.

Mais alors, Charpentier, le premier condamné, adressa à M. le garde des sceaux une demande en révision. La Cour de cassation annula les deux arrêts de la Cour d'assises de Nantes et renvoya l'affaire devant la Cour d'assises d'Angers, où elle a été jugée à l'audience de lundi dernier, 5 février.

Interrogés par M. le président, les deux accusés persistent, le premier dans ses dénégations énergiques, le second dans ses aveux.

Après l'audition des témoins, M. le substitut Mévius conclut à l'acquiescement pour Charpentier, et, abandonnant l'accusation de tentative de meurtre pour Bazile ainsi que celle de faux témoignage, demande au jury de répondre affirmativement sur la question de coups et blessures.

M<sup>e</sup> Affichard présente la défense de Charpentier. En terminant son plaidoyer, l'éloquent avocat rend ce solennel hommage à la magistrature française :

« Cette affaire, dans sa physionomie, ses allures, ses incidents, porte en elle de graves enseignements. Une erreur judiciaire a été commise ; le fait est constant. Les erreurs judiciaires existent parce que nous sommes des hommes : mais elles sont rares. Dieu merci, parce que nos magistrats s'entourent de toutes les précautions qui peuvent être humainement prises ; et c'est là l'honneur de nos procédures criminelles, comme la garantie de notre vie privée. Aujourd'hui, messieurs, il est des gens qui s'emparent d'une erreur judiciaire pour s'attaquer, en l'exploitant, à la justice elle-même ; ces gens-là ont cent moyens de publicité pour répandre leur morale d'égout. S'ils s'attaquent à la justice, c'est apparemment qu'elle les gêne. »

« Aux contempteurs de la justice, répondons par notre respect pour la justice ; à ces faussaires de la vérité, par notre respect pour la vérité ; et c'est ainsi que, travaillant pour son honneur, nous mériterons bien de notre pays. »

M<sup>e</sup> Morin plaide ensuite pour Barbin et fait valoir avec habileté le mérite de ses avocats spontanés.

Après délibération de 20 minutes, le jury rend un verdict négatif pour Charpentier,

négatif également pour Bazile en ce qui touche la double accusation de faux témoignage et de tentative de meurtre, mais affirmatif en ce qui touche la prévention subsidiaire de coups et blessures.

Charpentier est acquitté.

Bazile est acquitté sur les deux chefs d'accusation criminelle, et condamné sur le chef correctionnel de coups et blessures ; mais, attendu la prescription acquise, il est renvoyé des fins de la plainte.

Rangé, Clément, âgé de 24 ans, né à Saint-Savin (Vienne), domestique à Saumur, est prévenu de vols qualifiés, commis en cette ville au cours de l'année 1876 au préjudice de M. Audouard et Naulleau.

Domestique pendant sept mois chez M. Audouard, cantinier, Rangé en a profité pour lui voler différentes provisions alimentaires et notamment des pains de munition.

Domestique du 4 octobre au 15 décembre dernier, chez M. Naulleau, cafetier à Saumur, Rangé a soustrait deux paires de boucles d'oreilles appartenant à M<sup>me</sup> Naulleau, des cigares, du vin et des liqueurs.

Rangé avoue une partie de ces vols. Il a déjà subi deux condamnations pour vols : la première fois il a été renvoyé dans une maison de correction ; la seconde, il a été condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

Malgré ces tristes antécédents, M<sup>e</sup> Perrot, son défenseur, lui obtient le bénéfice des circonstances atténuantes, et la Cour le condamne à trois ans de prison.

**UN CONTUMAX JUGÉ APRÈS DIX-SEPT ANNÉES.**

Il faut vingt années pour prescrire les peines prononcées par les cours d'assises. Xavier Joly avait été condamné par contumace en janvier 1860, par la cour d'assises du Doubs, à cinq ans de travaux forcés, pour avoir fait des blessures graves au nommé Séraphin Barret. Il avait échappé à la justice en se rendant en Suisse. Dans ces derniers temps, sa résidence ayant été découverte, son extradition fut demandée et obtenue.

Traduit devant le jury du Doubs, Joly vient d'être acquitté. Sur treize témoins entendus en 1860 dans l'instruction, trois seulement avaient survécu. On aura sans doute tenu compte aussi à l'accusé de ce fait qu'il s'était imposé dix-sept années d'exil et qu'il touchait au terme de la prescription.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHARTRES.**

Il y a plusieurs semaines, est mort à Chartres un enfant qui avait succombé, disait-on, à un empoisonnement par l'eau de javelle. Le tribunal correctionnel vient de rendre un jugement condamnant le père de l'enfant. Le *Journal de Chartres* rend ainsi compte de cette triste affaire :

« Jourdan, ouvrier maréchal, domicilié rue Saint-Pierre, n'est pas le modèle des maris ; ivrogne, brutal et querelleur, il a rendu la vie commune si intolérable à sa malheureuse femme, que, dans un moment de désespoir, elle a cherché à empoisonner son enfant, âgé de 20 mois, et elle-même, en lui faisant boire un verre d'eau de javelle et en s'administrant la même quantité de ce liquide. »

« L'enfant a survécu aux suites de cette tentative ; mais, en butte aux brutalités de son père dénaturé, il a fini par succomber. »

« Les faits révélés à l'audience sont véritablement révoltants. Couchée presque toute la journée, la pauvre petite créature ne prenait aucune force, et pourtant son bourreau la voulait contraindre à marcher, l'accablant de coups jusqu'à lui faire jaillir le sang par les oreilles. »

« Une condamnation à deux ans de prison a été prononcée contre le sieur Jourdan ; sa femme a été acquittée. »

**Faits divers.**

On écrit de Marmande, 5 février : Un fait sans précédent vient de se produire au Mas-d'Agénais pendant les opérations du tirage au sort. On s'est aperçu à la fin du tirage qu'il manquait dix numéros dans l'urne.

Vous voyez d'ici le tableau.

Les jeunes gens qui avaient déjà tiré demandaient — ce qui est impossible de par la loi — que l'opération fût recommencée ; ceux qui devaient au contraire bénéficier de l'erreur manifestaient hautement leur satisfaction. Le sous-préfet était atterré et ne savait plus à quel saint se vouer.

Il fallait prendre pourtant une détermination. On mit dans l'urne les dix numéros, qui étaient naturellement les plus élevés, et les dix individus restant tirèrent cette dernière série.

Voilà le fait.

Il a causé dans tout le canton l'émotion la plus vive ; et il y a de quoi. Tel qui n'aurait fait qu'un an ou six mois va se trouver forcé, par suite de cette erreur, à faire cinq ans dans l'armée active. Et, comme chacun peut faire cette supposition, ceux qui ont tiré de mauvais numéros sont exaspérés.

On assure que M. Pélissier, sous-préfet, n'est pas le coupable en cette affaire. L'erreur devrait retomber sur un secrétaire, vieil employé en qui il avait toute confiance, et qui suppléait à l'inexpérience de son jeune supérieur.

Le journal la *Vigie Algérienne* annonce que le personnel de sa rédaction et la majeure partie des ouvriers de son imprimerie ayant été convoqués le 28 courant, pour la revue d'appel de l'armée territoriale, il n'a pu paraître lundi 29 janvier.

On lit dans le *Mémorial de la Loire* du 4 février :

« La prison de Saint-Etienne finira par devenir légendaire. Le *Mémorial de la Loire* nous annonce encore aujourd'hui une triple évasion. Trois détenus : Théophile Prunier, Michel Duchez, Félix Roche, ont quitté hier le dépôt municipal où ils s'ennuyaient, et, détail curieux, en s'en allant, ils ont passé, nous dit-on, par la salle des pas-perdus du palais de justice. »

« Ils n'ont pas eu, pour s'échapper, à faire des tours de force comme Casanova. Nous l'avons dit bien souvent, on sort de la prison de la rue des Jardins aussi facilement que l'on sort de chez soi, quand on veut prendre l'air ; il suffit que l'idée en vienne. »

« Ces trois individus sont les mêmes qui avaient manqué leur coup mardi par suite d'une circonstance tout à fait exceptionnelle. »

« Le *Mémorial* complète ses premiers détails en donnant les renseignements suivants sur les malfaiteurs évadés. Ce sont, paraît-il, des coquins dangereux qui devaient passer devant la cour d'assises de Montbrison à la session de mars. Ils étaient compris dans un grand nombre d'affaires de vol avec effraction et faisaient partie de cette bande qui, pendant plusieurs nuits, pilla et saccagea les maisons de campagne du boulevard. La police n'a pu encore remettre la main sur aucun d'eux. »

**Dernières Nouvelles.**

**Le discours d'ouverture du Parlement anglais.**

Hier jeudi, dans l'après midi, pour la 40<sup>e</sup> année depuis son avènement au trône, la reine Victoria a ouvert le Parlement anglais et lu un discours aux lords et aux communes assemblées.

La reine Victoria s'est exprimée en des termes très-réservés sur les difficultés orientales qui y sont traitées à un point de vue presque exclusivement historique.

La reine se déclare satisfaite d'avoir travaillé de concert avec ses alliés à la conclusion de l'armistice.

Le passage du discours de la reine ayant trait aux affaires d'Orient loue d'abord la conduite de lord Salisbury à la conférence et regrette profondément que la Porte ait repoussé les propositions des puissances, qui ne touchaient en rien à l'honneur ni aux intérêts de la Turquie et qui auraient ramené la paix en Europe.

En terminant, le discours du trône dit textuellement : « J'espère que les événements qui ont eu lieu récemment seront favorables aux mesures conciliantes et amèneront la reprise des relations diplomatiques, tout en maintenant l'intégrité de l'empire ottoman et le respect des traités existants. »

Versailles, 8 février.

On affirme que la paix a été signée entre la Serbie et la Turquie et que le Monténégro a accepté les propositions de la Turquie.

Pour les articles non signés : P. Gobier.

**Chronique Financière.**

Bourse du 8 février 1877.

Désormais tout le monde a lu dans son entier le circulaire du prince Gortschakoff ; la conclusion en est claire. La Russie veut un triomphe éclatant de sa politique en Orient, ou une guerre immédiate ; on ignore encore les résolutions que va prendre la Turquie. La situation conserve donc toute sa gravité et cependant nos rentes remontent au comble et à terme. C'est donc la spéculation seule qui règle les mouvements de la Bourse conformément aux mots d'ordre partis de syndicats mettant en vogue leurs propres intérêts. Les spéculateurs à la hausse affirment que le ton du discours qui va être prononcé à l'ouverture du parlement anglais sera éminemment pacifique. A l'appui de leurs assertions, ils invoquent la fermelée des Consolidés anglais qui arrivent en reprise de 1/16. Nos rentes qui avaient subi une légère réaction hier soir au boulevard, se relèvent et dépassent les plus hauts cours cotés hier. Le 5 0/0 finit à 105.07 1/2, après 105.12 1/2. Le 3 0/0 touche le cours de 73 et clôture à 72 1/2. Un peu de faiblesse sur le 5 0/0 italien ; il recule à 71.60, mais parvient toutefois à reprendre sa clôture précédente. Il y a de nombreuses demandes au cours moyens sur les actions de l'Est algérien, il faut s'attendre à voir cette valeur parfaitement classée dans un avenir prochain.

**Théâtre de Saumur.**

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI-GRAS, 13 février 1877.

**LE FORGERON DE CHATEAUDUN**  
(Épisode des guerres de 1870)  
Grand drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet.

- 1<sup>er</sup> acte : LES FIANCÉS.
  - 2<sup>e</sup> acte : LA GUERRE EST DÉCLARÉE !! (19 juillet 1870).
  - 3<sup>e</sup> acte : LE CUIRASSIER DE REISCHOFFEN (août 1870).
  - 4<sup>e</sup> acte : LES ESPIONS (octobre 1870).
  - 5<sup>e</sup> acte : LE BOMBARDEMENT DE CHATEAUDUN.
- Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.  
S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> TRUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SOCIÉTÉ ANONYME  
**Eaux de Bagnoles (Orne)**

Établissement thermo-minéral  
Subventionné par le Département et l'État  
Capital social : 3,500,000 francs  
divisé en 7,000 actions de 500 francs chacune

- Statuts déposés chez M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Paris.  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**  
 MM. le MARQUIS DE CONTADES, ancien conseiller général de l'Orne, président du chemin de fer de Briouze à la Ferté-Macé ;  
 EDM. DE BUSSIÈRE, administrateur délégué de la Société générale des soufres ;  
 DAYOUST, banquier, président de la Chambre des arts et manufactures (Orne) ;  
 V<sup>e</sup> d'ONSENBRAY, admin. de Maine-et-Loire ;  
 EDMOND RICHARD WALLACE.

Souscription à 7,000 actions de 500 fr.  
Payables : 125 fr. en souscrivant ;  
125 » le 1<sup>er</sup> mai 1877 ;  
125 » le 1<sup>er</sup> juillet 1877 ;  
125 » le 1<sup>er</sup> janvier 1878 ;

Faculté de libération anticipée à 5 0/0 l'an.  
Les actions libérées en souscrivant sont privilégiées à la répartition. La cote officielle sera demandée.

L'Établissement thermo-minéral de Bagnoles de l'Orne, le seul que possède la région de l'Ouest, est à 50 lieues de Paris. L'abondance de ses sources et leurs vertus sont connues : ces eaux, qui sont chlorurées-sodiques, lithinées, silicatées, ferrugineuses, sulfureuses et arsenicales, remplacent avantageusement, suivant l'opinion du corps médical, les eaux les plus renommées d'Allemagne.

En prenant pour base les revenus actuels et en y ajoutant le produit des installations nouvelles et la vente des eaux en bouteilles, le dividende pourrait s'élever à 14 0/0.

Les actions ont droit à la totalité des bénéfices.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

**Les Vendredi 16 et Samedi 17 février 1877**  
A LA FERTE-MACÉ, chez MM. DAYOUST J<sup>me</sup> et FOURMOND, banquiers ;  
A ALLENÇON, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RICHARD, banq. ;  
A PARIS, à la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS, 19, rue Louis-le-Grand.  
On peut verser au crédit de la Société Financière de Paris, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES-COURANTS, 2, place de l'Opéra.

Dès à présent on peut souscrire par lettre.

